

Pour mieux connaître les Swahilis du Burundi et comprendre leurs revendications

« Ce document a été confectionné à l'intention des autorités burundaises, de la société civile, des acteurs politiques burundais et toutes les personnes intéressées, qui n'arrivent pas à comprendre le fondement des revendications de la minorité swahilie au Burundi. »

Par Maître **MBONGO Ali**, avocat de droits de l'homme.

Introduction

Ces dernières années, la question dite ethnique a énormément marqué les écrits sur le Burundi, ce petit pays situé au cœur du continent africain, anciennement colonisé par l'Allemagne et, après la première guerre mondiale, par la Belgique. Combien on s'est plu à présenter les Bahutu et les Batutsi comme « deux ethnies » en perpétuelle opposition ! En réalité, dans la période coloniale, la population se composait de plusieurs catégories sociales (Bahutu, Batutsi, Baganwa, Waswahili et Batwa), quatre obéissant aux ordres d'un même mwami (roi) et riches d'une homogénéité culturelle et linguistique et les swahilis avaient leur propre organisation, leur culture et leur langue.

L'étude du pouvoir rappelle parfois qu'il est des interrogations élémentaires oubliées moins par négligence que par une imprégnation idéologique qui conduit à considérer spontanément comme allant de soi des situations qui ne que des produits toujours précaire de l'histoire sociale burundaise.

C'est ainsi qu'interrogeant les fondements du pouvoir, le dirigeant burundais oublie parfois que l'acteur politique ne doit dire non seulement pourquoi il doit être obéi, mais aussi par qui il doit désigner et nommer le « nous » qu'il doit représenter.

Le discours de l'acteur politique burundais visant la société, après l'indépendance, et les divers systèmes de représentation n'ont pas été efficace pour changer les réalités sociales héritées du colonisateur. L'ethnie a ainsi été nommée au service des luttes politiques, des relations de pouvoir, sans pour autant parvenir à intégrer toutes les composantes formant la population burundaise.

La constitution de la République, après l'indépendance, souffrait de l'instabilité de groupes sociaux à géométrie constamment variable qui s'enchevêtraient à plaisir. L'homme politique burundais trouva un subterfuge en leur superposant la notion d'ethnie et du

régionalisme, qui permettait ainsi d'identifier le groupe social par son apparence et son enfermement dans un espace délimité à l'intérieur de son territoire. Cette identification négative devient un obstacle majeur à l'intégration sociale des toutes les composantes sociales, d'abord parce que les groupes sociaux ne parviennent pas à s'accepter comme tel, chacun n'évolue pas vers les autres, ensuite parce qu'ils ont développés des systèmes d'exclusion des uns des autres basés sur des préjugés. Mais l'acteur politique burundais n'est pas étranger à ce phénomène qu'il nourrit depuis toujours au point d'oublier que sa mission n'est pas seulement que son environnement politique mais plutôt, et avant tout, le control des hommes, des groupes sociaux qu'il doit entretenir et garantir la cohésion.

L'histoire et la pensée politique burundaise sont donc ainsi marquées, de manière tantôt manifeste, tantôt latente, par la mauvaise volonté de chercher de critères décisifs qui permettront d'identifier définitivement les groupes sociaux qui forment l'ensemble du peuple burundais.

L'héritage colonial domine toujours la conscience et la façon d'agir de l'acteur politique burundais, où le détenteur de pouvoir se refuse d'identifier les groupes sociaux réels à partir des critères réalistes et historiques pour régler définitivement les revendications sociales des groupes marginalisés.

Présent dans l'histoire de l'Est-Afrique et de l'Afrique du Grand lacs, la « swahilité » au Burundi est un nain politique sans doute parce que sa perpétuelle genèse a été longtemps orientée vers l'impossible assimilation aux groupes dominants ; les swahilis se sont faits maintenus dans une situation de dépendance, sinon d'aliénation, empêchant toute accumulation de pouvoir autonome. Ainsi, la vitalité actuelle du fait linguistique, se traduisant par sa diffusion bien au-delà du groupe qui l'a produit, est loin de conforter l'existence d'une entité swahilie ; au contraire, elle accentue l'imprécision de frontières sociales qui n'ont jamais été claires. Aussi bien pour les intéressés que pour leur environnement ; l'obscurité de l'identité sociale swahilie explique la quasi-absence d'un « parti » swahili ou d'une question swahili dans l'espace politique burundais.

Le réseau Swahili

L'observation contemporaine confirme celle des voyageurs d'autrefois. Il y a en Afrique orientale un fait swahili qui se voit et qui s'entend. L'impression du contact premier est confirmé par un patrimoine patiemment mis à jour par les historiens, les archéologues, les humanistes. Originellement confiné à la côte, un ensemble de traits culturel s'est diffusé vers l'intérieur du continent, jusqu'au-delà du Grands Lacs.

On peut donc affirmer l'existence d'une aire culturelle swahilie fort étendue. Mais, dans le même temps les observations passées ou présentes s'accordent à reconnaître la nature composite de cette aire non pas fermée, mais au contraire largement ouverte sur les apports extérieurs. La culture swahilie se répand de manière diffuse, entretenant des « chaînes de sociétés », suivant les termes de J.-L. Amselle, laissant à l'acteur social une grande souplesse de comportement.

Les waswahili sont donc étymologiquement « ceux de la côte ». on les trouve originellement à partir du VIII^e siècle, peut-être avant, des alentours de Lamu jusqu'à Kilwa et Sofala, et dans les îles plus éloignées, jusqu'aux Comores. Ils restèrent essentiellement jusqu'au XIX^e Siècle, où ils accompagnent les caravanes commerçantes qui pénètrent l'intérieur du continent vers Tabora, Ujiji, les Grands Lacs (du lac Tanganyika au lac Victoria jusqu'au lac Malawi) et au-delà, le Congo orientale (Maniema).

Les réseaux marchands ont contribué à l'expansion des swahilis dans la région du grand-lacs et à la diffusion de la culture swahilie et de l'usage de la langue à un degré tel que, lorsque le colonisateur allemand s'avise d'administrer sérieusement le territoire du Burundi, il trouve commode d'utiliser dans les écoles du gouvernement dédié à l'éducation de leurs auxiliaires et les enfants de chefs burundais, fondées en 1909 à Usumbura et 1913 à Gitega, la langue influente des populations déjà civilisée vivant au Burundi, le Kiswahili.

Ayant acquis ainsi un caractère authentiquement panafricain, le kiswahili devenait un support de choix pour la mobilisation anticolonialiste, une langue qui a uni les swahilis de la région de l'Afrique de l'Est et du Grand-lacs, pour la lutte anticolonialiste. Tant au niveau du symbole (manifestation concrète de la richesse d'une culture africaine) que de la pratique politique, les swahilis du Burundi se sont fixée une nouvelle mission d'abord contre le pouvoir colonial, puis contre l'exclusion post colonial.

La prétention à la primauté

Dans le contexte social où le pluralisme des origines se double d'une tradition de stratification hiérarchisée, les tentations de fuite vers le haut sont fréquentes. Depuis la colonisation jusqu'à nos jours, on constate l'existence continue d'un processus de différenciation sociale et stratification hiérarchique, basée sur les origines à l'intérieur de la population burundaise.

Cette pluralité est bien sûr inégalitaire et les questions de préséance ont entretenu des rivalités qui ont abouti à des véritables conflits, chacun recherchant dans un passé de plus en plus mythique les fondements de sa prétention à la primauté.

La fluidité du groupe socioculturel swahili

Peut-on s'attendre à trouver quelque puissance politique dans un groupe social évanescant et qui, lorsqu'il est nommé, est l'objet de condescendance ou de mépris ? L'analyse réputationnelle n'envisage qu'une des sources de la réussite politique, et le mépris, pas plus que l'absence de conscience collective, n'empêche pas que le pouvoir puisse être investi par une élite intellectuelle agissant pour son propre compte ou pour celui de son groupe.

La fluidité du groupe socioculturel swahili traduit dans la pratique la place et la conception du pouvoir politique. Groupe instable, aux limites imprécises, dépourvu d'organisation intégrante, acéphale. Ces populations n'ont rencontré la forme bureaucratique paraétatique qu'à la fin du XIX^e siècle, après des siècles de pratique du pouvoir éclaté et du politique diffus.

La chose publique était donc vue dans une perspective fortement patrimoniale, ce qui peut expliquer que les Waswahili n'aient en rien éprouvé le besoin de se constituer en groupe organisé, puisque la seule entité fonctionnelle conçue était le réseau commercial et familial, ce qui entretenait le morcellement et donc la dépendance. Cette perspective peut aussi expliquer la stratégie politique favorite des Waswahili, qui, pour faire valoir leurs revendications, luttent auprès d'autres groupes marginalisés ou opprimés espérant résoudre en même temps leur problème (Ils se sont alliés d'abord avec l'Uprona pour se libérer de colonisateur et ensuite avec le CNDD-FDD pour se libérer du régime mono-ethnique).

Aspirant à l'intégration dans la société burundaise, depuis deux siècles, sans perdre son identité culturelle, les waswahili vont se trouver davantage marginalisés par les groupes dominants, qui refusent de reconnaître les swahilis comme un groupe à part pouvant avoir les mêmes droits qu'eux. L'esprit de domination, le prestige de supériorité et de primauté empêchent d'autres groupes de voir les swahilis comme un groupe social qui a de droits.

La composition de la société swahilie

La formation de la culture swahilie n'est pas le fait d'une ethnie spécifique ou d'une seule nationalité. Tant des recherches ont été faites sur l'identité des swahilis qu'il devient difficile de traiter le problème sans verser dans des redondances. On les a d'abord définis comme les descendants des premiers colons arabes, persans et indiens mêlés aux populations bantou par le mariage, avec souvent à l'arrière-plan l'idée que l'élément arabo-islamique est le plus important dans la formation de la culture swahilie. Si la thèse de métissage anthropologique reste exact, il est en revanche erroné de prétendre l'apport arabo-islamique prédomine dans la culture et la langue swahilies. De nombreuses études ont montré l'importance de l'élément bantou tant du point de vue anthropologique que linguistique. Dans la composition de la société swahilie, plusieurs facteurs sont à prendre en considération : les différents courants migratoires, leurs provenances et la chronologie des diverses vagues, les origines ethniques des migrants et les cultures en présence, l'entrée en contact avec d'autres peuples non impliqués historiquement dans la formation de la culture swahilie au moment de la fondation des cités, le métissage culturel et anthropologique ne concerne alors que les premiers migrants bantous et les premiers colons arabes et persans auxquels il faudrait ajouter l'élément indien. Pour la période allant de l'occupation Omani jusqu'à l'ère postcolonial. Il faut envisager la question de l'identité swahilie en tenant des évolutions sociopolitiques contemporaines et des différents contextes nationaux dans lesquels on situe le problème. La population swahilie forme une entité culturelle sur un espace historiquement déterminé et limité.

A partir du XIX^e siècle, le commerce caravanier élargit le champ d'expansion de la culture swahilie. C'est sur les anciennes pistes commerciales et aux alentours des colonies marchandes du siècle dernier que se rencontrent les premiers acculturés swahilis : des auxiliaires commerciaux, qui se convertissent en Islam ou qui se contentent simplement d'adopter le mode de vie et la langue swahilie. Une diaspora swahilie se constitue ainsi progressivement sur l'espace Est-africain et dans la côte ou la région des grands lacs, avec un prolongement à l'intérieur de ces pays.

Comment poser aujourd'hui le problème swahili ? S'agissant des habitants de la côte, il semble qu'il faille l'envisager en rapport avec celui des musulmans. La nécessité de confronter les deux notions s'est également avérée incontournable dans le cas qui nous est familier. Derrière les termes « musulman » et « swahili » se cachent des réalités anthropologiques assez complexes, dont l'histoire nous fait résumer le sens et la portée. Il faut donc et avant tout s'en rendre compte avant de proposer un élément de réponse à la question des swahilis du Burundi.

La problématique de l'identité swahilie

Aux critères historiques déjà évoqués, la problématique de l'identité swahilie implique aussi une lecture sociologique. Les premières recherches consacrées à ce sujet mettent surtout en avance l'appartenance à l'islam, l'usage du swahili comme langue maternelle, l'établissement sur la côte ou dans un milieu à dominante culturelle islamo-swahilie. A.H.J. Prins, qui analyse le statut de swahili à partir de ces critères, fait deux intéressantes remarques : « quel que soit le sens adopté, un individu n'est jamais qu'un Mswahili » ; il appartient initialement à un autre groupe auquel il s'identifiait ou auquel il est assimilé, ne serait-ce que pour se démarquer d'autres individus qui, comme lui, se réclame de la culture swahilie. En outre poursuit-il, le terme « swahili » véhicule parfois une connotation péjorative des « descendants d'esclaves », sans attache généalogique, de basse condition et généralement grossier. ». Ainsi se profile une idée plus largement développée par un autre auteur, C. Eastman, selon laquelle certaines catégories sont plus « swahilies » que d'autres. Ce dernier point de vue se fonde une approche plus résolument culturaliste et plus attentive aux détails, qui consiste à considérer que, si l'on tente de définir le swahili à partir du seul paramètre linguistique ; tous les locuteurs peuvent se considérer comme étant des swahilis. Il importe aussi de distinguer les locuteurs dont le kiswahili est une langue maternelle de ceux qui n'en sont que des usagers occasionnels.

Qu'est-ce donc qu'un Swahili

Bien que la question des swahilis semble insaisissable pour la plupart des autorités burundaises, la réalité historique et sociale montre bel et bien l'existence des swahilis et les frontières culturelles entre ceux derniers et les autres groupes ethniques est aussi évidente. Pour mieux décerner cette question, il faut distinguer les trois groupes qui forment la minorité swahilie au Burundi.

Le premier groupe est composé des « arabes » descendants des « premiers colons » venus d'Oman comme commerçants, réfugiés politiques ou religieux. Arrivé sur la côte africaine depuis de siècles et sur la côte burundaise depuis deux siècles, ils ont perdu leur identité d'origine. Ils sont appelés Wa-arabu. La majorité des personnes reconnues comme Wa-arabu ne parle pas l'arabe et ceux qui le parlent l'utilisent comme deuxième langue.

Le deuxième groupe est composé des métis, ils semblent former une catégorie intermédiaire : « ils ont du sang arabe mais ils ne sont pas regardés par les autres comme Arabes. La plupart de ces métis sont, au départ, issus d'anciennes familles d'esclaves, et puis, de rares unions interraciales entre les arabes et les noires. Ils se considèrent quelque fois comme Wa-arabu mais jamais comme Wa-manga, terme réservé aux vrais Arabes.

Quant au dernier groupe et le plus important, il est composé par des Africains de tribus côtières ou de l'intérieur qui se sont établis en permanence sur la côte et qui ont adopté un mode de vie swahili. Ils ont en général perdu leur affiliation tribale mais ils ne se réclament pas d'une descendance arabe. Dans ces groupes, on trouve généralement des descendants d'esclaves qui se sont inventé des pseudo-origines et de pseudo-parenté pour cacher leur vide généalogique.

Au Burundi seuls les africains (les noirs) sont appelés « Swahilis » ou « Abaswahiri », les membres deux autres groupes sont appelés « Abarabu », et pourtant ils forment tous un seul et même groupe. Le terme « swahili » s'applique exclusivement aux islamisés, sauf lorsqu'il est utilisé au figuré pour traduire un certain nombre de préjugés, mais, là aussi, il convient de préciser que les préjugés en question sont ceux que l'on nourrit d'abord vis-à-vis des musulmans.

A cette confusion entre l'islam et la culture swahilie, entretenue même par les musulmans et due au fait que, pendant plusieurs décennies, les convertis ne pouvaient adhérer sélectivement à la religion musulmane sans adopter la culture swahili. Ainsi en est-on parvenu, dans le cas du Burundi, à considérer les termes « Swahilis » et « musulmans » comme deux synonymes, parfaitement équivalents l'un à l'autre. Il s'avère alors impossible d'envisager la question de l'identité swahilie sans décrypter les implications idéologiques et manipulations de sens dans chacun des termes. Dans le cas du Burundi, c'est là tout le fond du problème swahili.

Le statut social des swahilis

On ne peut comprendre le statut des swahilis du Rwanda et du Burundi ou Wangwana de la RDC, sans se reporter à l'histoire de la conquête du Manyema par les marchands de Zanzibar et celle du début de la colonisation belge. A leur arrivée, les belges ont trouvés les Arabes et leurs alliés Swahilis maître de la zone comprise entre le littoral du lac Tanganyika et l'équateur. Leurs rapports furent conflictuels, jusqu' à se livrer à une guerre violente qui obligerait les Arabes et leurs alliés à se disperser dans la région. Durant toute la période coloniale, l'islam et la culture swahilie furent considérés comme les principaux ennemis du christianisme et de la « civilisation », et ses adeptes comme des éléments potentiellement subversifs qu'il fallait éloigner du reste de la population. Leur marginalisation fut autant plus facile qu'eux-mêmes ne cherchaient pas à se mêler aux autres catégories de la population pour protéger leur culture. Au Burundi, l'espace réservé aux swahilis était déterminé par une série de mesures administratives. Tel était le cas notamment en matière de séjour dans les centres urbains et les cités swahilis. Il fallait avoir une autorisation officielle. Il faut préciser que les contrôles de carte d'identité et de séjour étaient fréquents. De ce fait, les swahilis étaient sous surveillance coloniale.

Cette mise à l'écart des swahilis a des implications politiques, économiques et sociales majeures. Au Burundi, où règnent encore les rois jusqu'au départ des belges, et où chaque citoyen est sujet de la cour, eux ne sont régis par aucune institution nationale : « ils vivent sous l'autorité d'un chef qui administre la communauté conformément aux coutumes de Zanzibar, légèrement modifiées pour l'adaptation locale. » cette discrimination administrative abouti à la création, à Usumbura (ancienne capitale du Ruanda-Urundi), d'un « tribunal de centre swahili » et d'un « tribunal de révision swahilie », ayant compétence pour les seuls « affaires swahilies ».

Au Burundi, un « Mswahili » est avant tout un adepte de l’Islam, puis un commerçant, un citoyen coupé des réalités du monde rural et en quelque sorte considéré comme « étranger » par les membres de deux ethnies dominantes. Alors que les autres citoyens se reconnaissent dans l’un ou l’autre grands groupes sociaux, les Bahutu, les Batutsi et Batwa, lui ne s’identifie que rarement à ses concitoyens. C’est un personnage qui ne se réclame d’aucun ancêtre fondateur de lignage, avec lequel il rompu au point d’en oublier son arbre généalogique. Généralement, il ne peut remonter à plus de trois générations de parents après c’est le vide généalogique.

Au figuré, l’image du swahili est toute faite de stéréotypes : Débrouillard, malin, roublard, menteur, rusé, voleur..., autant d’attributs qui fait de lui un être socialement original, mais non définissable ethniquement. Les non swahilis savent vaguement qu’il fait partie d’une communauté musulmane linguistiquement différente, composée essentiellement d’étrangers, Tanzaniens, Ougandais, Congolais et Rwandais.

On a ici à faire à une organisation sociale fermée ou isolée, non pas délibérément, mais parce que l’environnement l’y contraint. Sa solidarité se forge sur une base culturelle et historique. Les swahilis du Burundi ne se considéraient pas comme une entité d’ordre ethnico-politique. Pourtant ils ont un nom, des coutumes, des valeurs et une langue propres. Le débat sur le concept d’ethnie ne semblait pas les intéresser jusqu’à la signature des accords biethniques d’Arusha. Aujourd’hui les swahilis luttent pour qu’ils soient reconnus entant qu’une minorité ethnique.

L’Ethnicité de la minorité swahilie

« Les groupements que nous baptisons aujourd’hui ethnies après les avoir qualifiés de clans ou de races ou de communauté ne sont pas tombés du ciel, ni sortis de termitières ou du lacs comme dans les contes... »

L’existence de minorités nationales ou ethniques est essentiellement le legs de l’histoire du fait en particulier de la fixation des frontières et de migration de populations, qui est à l’origine du peuplement de toutes les nations, comme nous témoigne l’histoire, qui peuvent faire d’un peuple un groupe dominant dans un pays et un groupe minoritaire dans un autre.

Pour mieux comprendre l’ethnicité des swahilis au Burundi, il faut tout d’abord comprendre qu’est-ce qu’une ethnie dans le contexte burundais. Scientifiquement, une ethnie est un peuple qui a en commun soit une langue, une histoire, culture vivant sur un même territoire et ayant conscience de leur unité et une organisation propre. Mais au Burundi, les critères linguistiques, culturels et d’organisation propre ne sont pas pris en compte. Seul l’élément psychologique qu’on appelle aussi conscience collective d’appartenir à son unité et le critère historique sont pris en compte pour déterminer une ethnie.

Ensuite comprendre les caractéristiques d’une minorité ethnique et y opposer la situation de swahilis. **Une minorité est un peuple qui vit sur le territoire d’un État dont la majorité est un autre peuple dominant.** Elle est ethnique ou nationale lorsqu’elle réunit les conditions suivantes :

1. Elle doit présenter des facteurs culturels différents du groupe dominant.

Les facteurs culturels rassemblent la langue, la religion, l'histoire, les usages, etc. si on y oppose la situation de swahilis on constate bien qu'ils ont des facteurs différents du reste de la population burundaise, notamment la langue, la culture, la religion et les usages, d'ailleurs c'est la cause même de leur exclusion.

2. Elle doit vivre sur un territoire déterminé à l'intérieur de l'Etat

Dans le cas du territoire, il est sans dire qu'au Burundi aucune ethnie n'a son territoire spécifique. Toutes les ethnies se partagent les mêmes territoires. Même à ce point il y a des milieux connus comme étant swahilis dont certains portaient le nom des « villages swahilis ou cités swahilies » avant qu'ils soient changés en quartiers swahilis. Ce sont des quartiers fondés par les swahilis ou ils y furent les premiers habitants. C'est dans ces milieux qu'on trouve un grand nombre de swahilis et ce sont des quartiers d'origines de tous les swahilis du Burundi où qu'ils se trouvent.

3. Elle doit être porteuse d'une identité sociale

La conscience collective est un élément très important dans la constitution d'une minorité ethnique, les membres du groupe doivent avoir le sentiment d'appartenir à une même unité de valeurs. Ce point ne demande pas beaucoup d'explications car la conscience collective elle est bien présente et visible, dans le temps et dans la pratique. L'histoire montre que depuis toujours ils n'ont jamais déclaré à appartenir à un autre groupe que le leur. Sauf pour quelques cas que l'environnement politique les contraint à s'assimiler aux autres groupes pour atteindre leurs objectifs. C'est une stratégie que les intellectuels swahilis avaient adopté pour éviter d'être victime de l'exclusion.

4. Elle doit avoir un lien historique et entretenir des relations avec la majorité

Il est question des relations historiques qui tracent son existence sur le territoire pendant un temps suffisamment long. L'histoire de swahilis au Burundi, commence au début du XIX^e siècle. Les relations avec la majorité appelée aussi « les populations de montagnes », dans les livres d'histoire, furent pacifiques comme en témoigne l'exode des habitants de montagnes vers cités swahilies pour y travailler au milieu de XIX^e siècle. Mais aussi la lutte de l'indépendance a été l'œuvre d'une union entre les swahilis, qui ont financé la lutte et élaboré des stratégies pour tromper et affaiblir le colonisateur, et la majorité, guidé par le Prince Luis GWAGASORE.

Les relations entre les swahilis et la majorité dominante ne se limitent pas seulement dans l'histoire lointaine. Elles existent tout le temps qu'il y a nécessité de changement social important. La lutte pour la libération des Hutu menée par le CNDD-FDD, aujourd'hui au pouvoir, en est la preuve car le succès de ce parti est dû aux efforts combinés entre les swahilis et la majorité dominante.

Cette condition est très importante car elle établit le lien (citoyenneté) entre le groupe (les swahilis) et la nation (le Burundi). Mais aussi elle met en évidence l'existence d'un groupe qui a su conserver sa culture et ses valeurs malgré le contact avec les autres groupes dominants depuis plus deux siècles (un caractère ethnique).

5. Elle doit être victime de comportement de la majorité.

Cette condition veut parler de l'intégration sociopolitique du groupe dominé ou de son exclusion dans la vie politique du pays. L'exclusion de swahilis est une évidence tragique. Les pages de l'histoire montrent la volonté délibérée de groupes dominants à mettre à l'écart les swahilis. La mise à l'écart de swahilis après l'indépendance par le pouvoir de l'Uprona, pendant les accords biethniques d'Arusha par le G7 et le G10, après l'accession au pouvoir du CNDD-FDD. La décision du président de l'Assemblée nationale de nier l'existence de swahilis au Burundi et l'hostilité des autorités de la Commission Nationale de Dialogue inter-burundais (CNDI) envers les activistes swahilis, qui ont demandé d'être représentés dans le dialogue, montrent bien un comportement négatif de la majorité envers les swahilis.

Les experts du droit international sur les minorités et les ethnologues montrent bien que pour être défini comme minorité nationale ou ethnique, ces caractéristiques ne doivent pas être systématiquement présentes en même temps. Certaines d'entre eux suffisent pour qu'un groupe soit défini comme une minorité ethnique. Qu'advient-il de la minorité swahilie qui remplit toutes ces conditions ?

Sources

Chrétien J.-P. et Prunier G., (dir.), Les ethnies ont une histoire, Paris, éditions Karthala, 2e éd., 2003.

Arens W., 1975, The Waswahili : the social history of an ethnic group, Africa, 1975.

Gahama J. et Mvuyekure A., « Jeu ethnique, idéologique et politique », Les ethnies ont une histoire, Paris, éditions Karthala, 2e éd., 2003.

Constantin F., « Condition swahili et identité politique », Les ethnies ont une histoire, Paris, éditions Karthala, 2e éd., 2003.

Kagabo J., « La culture swahilie est-elle créatrice d'ethnie en Afrique centrale? », Les ethnies ont une histoire, Paris, éditions Karthala, 2e éd., 2003.

ANCI AUX L., 1949, Le problème musulman en Afrique belge, Bruxelles.

Arens W., 1976, Changing patterns of ethnic identity and prestige in East Africa, éd., A century of change in Eastern Africa, La Haye, Mouton, 1976.

NB : Pour en savoir plus sur les Swahilis du Burundi, consultez le site web : www.waswahiliburundi.org